

ACCESSIBILITE TRANSPORTS

Mise à jour le 31 mars 2010

Ce chapitre contient les dispositions visant à rendre accessibles aux personnes handicapées les transports collectifs.

L'ensemble des textes concernant ce domaine, et détaillé ci-dessous est contenu dans ce [tableau](#)

Le [décret 2006-138 du 09 février 2006](#) traite de *l'accessibilité du matériel roulant affecté aux services de transport public terrestre de voyageurs.*

L'arrêté du [03 mai 2007](#), modificatif de l'arrêté du 02 juillet 1982 est relatif au transport en commun de personnes. L'arrêté du [18 janvier 2008](#) (relatif à la mise en accessibilité des véhicules de transport public guidé urbain aux personnes handicapées et à mobilité réduite) fixe les caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité auxquelles doivent obéir le matériel roulant de transport public terrestre de voyageurs. *Cet arrêté est abrogé et remplacé par celui du [13/07/2009](#).*

[La directive d'application du 13 avril 2006](#) relative à *l'accessibilité aux transports publics terrestres* mentionne en I-1 *l'obligation de la chaîne de déplacement et traite en III-1 du schéma directeur d'accessibilité des services de transports publics.*

[L'arrêté du 30 juillet 2008](#) relatif à la publication et à la mise en oeuvre des spécifications techniques d'interopérabilité concernant les personnes à mobilité réduite, la sécurité des tunnels ferroviaires, le contrôle commande et la signalisation dans le système ferroviaire transeuropéen conventionnel et à grande vitesse et les sous-systèmes « énergie », « exploitation », infrastructure », matériel roulant » dans le système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse.

[L'arrêté du 13 juillet 2009](#) est relatif à la mise en accessibilité des véhicules de transport public guidé urbain aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

La [loi n°2009-1503 du 8 décembre 2009](#) relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports vient de préciser le champ de compétence du [règlement européen n°1371/2007](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires